

Démarche : Aide financière "Alimentation en eau potable" et "Assainissement des agglomérations" - Etude et travaux - 2026

Organisme : Direction du développement durable et de la mobilité - Service Eau

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Ce téléservice permet de demander une aide pour l'alimentation en eau potable ou pour la collecte et le traitement des eaux usées.

Attention, si vous souhaitez déposer une demande de subvention pour les 2 (Eau potable et assainissement), vous devez déposer 2 dossiers distincts.

Vous (re)trouvez les guides d'aide à partir du formulaire en cliquant sur le bouton "Guide de la démarche". Vous retrouverez dans ces guides les conditions d'octroi.

Présentation du projet

Domaine concerné

Si votre projet concerne les 2 domaines, merci de bien vouloir déposer 2 demandes.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Eau potable

Assainissement

Etude

Intitulé du projet

Description sommaire du projet

Aide financière "Alimentation en eau potable" et "Assainissement des agglomérations" - Etude e

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Délibération de la collectivité décidant la réalisation de l'opération et sollicitant l'aide du département

En l'absence de délibération, veuillez indiquer dans le champ suivant la date prévisionnelle de délibération.

En l'absence de délibération, date prévisionnelle de la délibération

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Mémoire justificatif et explicatif

Pour les études : un mémoire explicatif et justificatif ainsi que le cahier des charges de l'étude.

Pour les travaux : un mémoire technique détaillant l'opération, les objectifs visés et la conformité des travaux avec le schéma directeur d'AEP ou d'assainissement de la collectivité ou du groupement de collectivités au sein duquel il a été élaboré.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan des travaux

Dans le cadre de projet canalisation, préciser la nature et le diamètre de l'existant et du futur.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre pièce

Si vous avez plusieurs pièces, vous avez la possibilité de mettre un fichier zippé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dernier rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable ou assainissement rédigé conformément à l'arrêté du 2 mai 2007

Financement du projet

Coût prévisionnel HT du projet

Travaux, maîtrise d'oeuvre, frais divers...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Évaluation des dépenses détaillées de l'opération

Devis détaillé ou détail quantitatif et estimatif (DQE)

Durée d'amortissement en année

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan de financement

Vous trouverez ci-joint un modèle à remplir puis à réinsérer, une fois complété, à cet endroit.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre(s) pièce(s)

Échéancier du projet

Date prévisionnelle du début du projet

Durée prévisionnelle en mois du projet

Date prévisionnelle de mise en service

Personne à contacter

Identité d'une personne à contacter

Qualité de la personne à contacter

Adresse mail de la personne à contacter

Téléphone de la personne à contacter

Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de la demande de subvention « Aide financière "Alimentation en eau potable" et "Assainissement des agglomérations" - Etude et travaux - 2021 » font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité l'instruction et la gestion des demandes accordées par le Département de la Mayenne. Les données collectées sont : identité, téléphone et courriel du contact (personne en charge du dossier).

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime du responsable du traitement (instruction des demandes).

Sous la responsabilité du président du conseil départemental, sis Hôtel du Département 39 rue Mazagran CS 21429 53014 Laval CEDEX, ces données sont destinées aux services compétents pour l'instruction des dossiers (Direction du Développement Durable et de la Mobilité).

La durée de conservation des données dans la base « démarches-simplifiées » est limitée à trois ans maximum à compter de la date de clôture des soumissions.

Les données récupérées seront ensuite archivées selon les dispositions légales applicables. Vous avez la possibilité, en saisissant le délégué à la protection des données (protectiondesdonnees@lamayenne.fr) :

- D'accéder aux données vous concernant,
- De demander leur rectification, leur effacement ou leur limitation,
- De bénéficier de la portabilité de vos données,
- De retirer votre consentement à tout moment,

dans les conditions fixées aux articles 13 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (dit RGPD).

En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir directement la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/agir>).